Les « CNOPISTES » pourront enfin garder leurs prospectus

Abderrahim DERRAJI - 2018-01-09 18:16:57 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un communiqué du 3 janvier 2018, la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) informe ses assurés qu'à patir du 15 janvier 2018, les prospectus ne figureront plus parmi les éléments constitutifs des dossiers de demande de remboursement et de facturation des médicaments en mode tiers payant. La CNOPS rejoint de ce fait la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) qui permet déjà à ses assurés de garder leurs notices, une recommandation qui a été souvent formulée lors des journées des pharmaciens en raison de l'importance des informations qui figurent sur les notices.